

Ecole Élémentaire de Saint Macaire  
15 rue de Verdun  
05 56 63 20 60  
[ce.0331179c@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0331179c@ac-bordeaux.fr)

Commune : SAINT MACAIRE

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ECOLE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE**

**Jeudi 20 octobre 2022**

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

**Présents :**

**Présidente - (directrice d'école) : Pauline BARRIEU**

Equipe enseignante :	Mmes Lelièvre, Cherfils, Ducouret, Michel Mr Mangenot
Le maire ou son représentant :	Mr Xandri, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires Mme Belloir, conseillère municipale
L'IEN ou son représentant	
Invités (personnel municipal...) :	Mme Beyneix, coordinatrice loisirs du CVLV
Parents d'élèves élus :	Mmes Pattée, De Chadirac, Simonin, Gorry, Mouhica et Mr Sadras

**Début du conseil d'école : 18h00**

**Secrétaires de séance : Aurore PATTEE et Emilie DUCOURET**

---

## **EDUCATION NATIONALE**

**Le président rappelle les règles et les compétences du conseil d'école.**

C'est l'instance appropriée pour se concerter, se consulter entre parents et enseignants et pour trouver ensemble des solutions dans l'intérêt des enfants.

Le principe est d'exposer les points abordés en donnant la parole aux enseignants, aux parents et aux représentants de la Mairie s'ils souhaitent intervenir.

Les avis consultatifs du Conseil d'Ecole portent avant tout sur le fonctionnement interne de l'école.

L'ordre du jour du conseil d'école est établi par le DASEN.

Il rappelle que le conseil d'école se réunira une fois par trimestre et exceptionnellement s'il y a lieu.

Le prochain conseil se réunira **le mardi 07 mars 2023**, puis **le mardi 13 juin 2023**. Des questions diverses des enseignants, des parents, de l'administration ou de la municipalité peuvent être proposées à la direction de l'école au plus tard 15 jours avant la date du conseil, pour être éventuellement portées à l'ordre du jour.

Les questions des parents d'élèves liées au temps scolaire, en lien avec l'ordre du jour, ont été reçues. Elles seront traitées et incluses dans le corps du conseil.

Nous rappellerons ici que nous ne traiterons pas les témoignages individuels, les questions devant être une représentation des parents d'élèves.

**Résultat des élections des représentants des parents d'élèves :**

**56,12% de participation**, 1 seule liste (Liste de parents non constituée en association)

196 électeurs inscrits sur la liste électorale : 110 votants dont 8 bulletins nuls ou blancs soit 102 suffrages exprimés.

Remerciements aux parents élus pour leur engagement pour l'école.

- 6 parents élus et 1 suppléant.

## I) Fonctionnement de l'école

### a) Point sur la rentrée 2022/2023

Présentation de l'équipe pédagogique/inscrits/effectifs/classes et rentrée.

Tour de table et présentation de l'équipe  
Nouvelle arrivée : Mme GALOPIN, psychologue de l'Education Nationale  
+ Composition de classes et effectifs

A ce jour, **117 élèves inscrits** à l'école, soit une **moyenne de 23,4 élèves par classe** en comptant les 10 élèves bénéficiant du dispositif ULIS.

Rentrée des classes le jeudi 01 septembre 2022.

Accueil des CP et des nouveaux élèves avec 1 parent par enfant, plus rassurant et agréable pour tous.

Organisation des **réunions de rentrée** (semaine du 12 septembre) qui accueillent la grande majorité des parents. En concertation avec l'école maternelle cette année pour permettre aux parents d'être présents aux différentes réunions.

Présentation des manuels scolaires utilisés et des méthodes pédagogiques choisies.

Ne fera donc pas l'objet de cette présentation détaillée en conseil d'école, faite en septembre avec l'ensemble des parents d'élèves.

Accueil dans les classes avec une **fréquentation moyenne des parents**.

### b) Protocole sanitaire

Amélioration de la situation liée à l'épidémie de la COVID-19.

**4 niveaux établis** en fonction du contexte sanitaire : socle, 1, 2 et 3.

Les règles liées au port du masque au sein des écoles seront les mêmes que celles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public.

Pas de cours en distanciel annoncés.

### c) Règlement intérieur de l'école

Mme BARRIEU rappelle que chaque membre a reçu la dernière édition du règlement intérieur de l'école. Version en 8 pages.

Rappel du règlement intérieur. Chaque point est brièvement lu et développé si nécessaire par le président.

Emargements à la fin du document page 8.

Pas d'ajouts, ni de remarques.

### Charte de la laïcité :

Suite à la demande de la DSDEN, diffusion de la **charte de la laïcité** à l'ensemble de la communauté éducative et aux différents partenaires avec le règlement intérieur, qui a pour vocation de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et à aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter (cahier de liaison, affichage dans chaque salle de classe et dans le bureau du directeur).

Nous rappelons qu'il est compliqué de faire passer le message aux enfants car la charte est écrite pour toutes les classes (PS à terminale) et il n'est pas évident qu'elle soit au bon niveau pour toucher les enfants de l'école élémentaire.

Une version simplifiée existe pour la travailler en classe.

Les 5 premiers articles rappellent les principes fondamentaux de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, et le fondement solide que la laïcité offre à l'épanouissement de ces valeurs.

Les 10 articles suivants expliquent ce que doit être la laïcité de l'école, qui assure aux élèves une culture commune et partagée. Ils rappellent la neutralité des personnels et la laïcité des enseignements, de même que les règles de vie respectueuses de la laïcité.

Aucun changement n'est demandé alors Mme BARRIEU propose l'adoption de ce règlement. Il est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

Mr Xandri rappelle qu'un **drapeau français** doit être affiché dans les écoles. Il s'occupe de la commande.

#### Charte de la diversité à l'école :

Cette charte qui comporte 14 articles a pour vocation de prôner une école inclusive et accessible à tous les enfants. Elle définit l'école comme étant un lieu de richesse pour tous dans lequel la diversité n'est pas considérée comme un obstacle mais comme un enrichissement, une opportunité pour favoriser la réussite de tous et le respect des différences.

Elle sera affichée au sein de l'établissement et aux abords de l'école, tout comme la charte de la laïcité.

#### d) Protocole de gestion du harcèlement

Obligatoire dans toutes les écoles à compter de la rentrée 2022/2023.  
Soumis au vote du conseil d'école.

Un temps obligatoire d'enseignement sur la prévention contre le harcèlement scolaire dans chaque classe en période 1.

#### Mise en place du protocole de gestion :

- 1) Responsabilité du traitement
- 2) Modalités de traitement
- 3) Mesures de protection à prendre
- 4) Suivi post-événement

Information des parents via le cahier de liaison et **Pronote**.

#### e) Sécurité à l'école (incendie et PPMS)

Les documents : mêmes documents que l'an passé.

**Incendie** (1<sup>er</sup> exercice réalise le jeudi 29/09 à 11h50, 2<sup>ème</sup> à venir en fin d'année)

**PPMS risques majeurs** (exercice à réaliser avant le vendredi 07/04/23)

**PPMS intrusion** (exercice à réaliser avant le jeudi 01/12/22)

#### Bilans des exercices :

- **Incendie** : évacuation des locaux en 2'28. Tout le monde a entendu le signal d'alarme et tout le monde a évacué et rejoint le point de rassemblement. Bonne transmission des effectifs.

La mairie s'engage à mener une **réflexion autour de l'accès des écoles** (hauteur des différents portails faciles à enjamber). Mme Barrieu rappelle que les portails sont fermés à clef en dehors des horaires d'entrée et de sortie.

Il faut également réfléchir à l'accès de l'école par tous pendant les **temps périscolaires** (matin et soir) où le petit portail est ouvert.

#### f) Protocole « Choc à la tête »

Le SAMU 33 – Centre 15 du CHU de Bordeaux et l'Assum 33 (Association des médecins régulateurs libéraux de la Gironde) en lien avec la DSDEN ont rédigé un protocole sur la conduite à tenir en cas de choc à la tête d'un enfant.

Ce protocole permet de **cibler les situations qui nécessitent un appel au Centre 15** et indique la **surveillance à effectuer** même en absence d'appel au Centre 15.

L'objectif de la mise en place de ce protocole est de **désengorger le Centre 15** qui reçoit un grand nombre d'appels ce qui entraîne une saturation des lignes d'urgence du SAMU et rend difficile l'accès au médecin régulateur pour des situations graves et urgentes.

Présentation du protocole et de la fiche de liaison avec les familles.

#### g) Budgets municipaux – Fournitures scolaires et projets

##### Bilan financier des actions municipales

Remerciement de la municipalité pour son engagement financier et son soutien au fonctionnement de l'école. C'est agréable de travailler avec un soutien financier régulier de la part de l'équipe municipale en place. Subvention de 4 000€.

Budgets classes de découverte et projets 2022/2023 : en fonction de la demande.

Fournitures scolaires : La mairie donne un budget de 50€ par enfant.

Après retenue pour la direction :

42 € par élève et 936 € pour la direction (papier, fournitures communes, ajustements...)

#### h) Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

Présentation des conclusions  
par **Mme DUCOURET**,  
Présidente de l'association.

##### Election du bureau

Titulaire : Emilie DUCOURET  
Suppléante : Pauline  
LELIEVRE

Présentation de la comptabilité  
simplifiée.

##### **Répartition des budgets coopérative 2022-2023**

Solde compte au 30/09 (subvention 22/23 mairie 4000 € comprise)		<b>8226,65</b>
Estimation bénéfices photos (base année précédente)		250,00
cotisations coopérative parents		705,00
Participation APE		2 000,00
Dépense cotisations OCCE et assurance		293,97
Pronote		562,74
Réserve pour achat tables de ping pong		2 500,00
Réserve		1 000,00
<b>Montant réparti entre les classes</b>		<b>6 824,94</b>
<b>Répartition en fonction des effectifs</b>		
Budget par élève	<b>117</b>	<b>58,33</b>
CP	17	991,66
CE1/CE2A	24	1 399,99
CE1-CE2B	23	1 341,65
CM1-CM2A	21	1 224,99
CM1-CM2B	22	1 283,32
Ulis	10	583,33

Comptabilité de l'école : 3 budgets possibles

- Coopérative scolaire
  - Dons des parents
  - Bénéfices **vente des photos**
  - Bénéfices des **actions entreprises par l'école** (APE)
- Fournitures scolaires (mairie)
- Budget mairie (sortie/classe de découverte)

## II) Communication

### Outils utilisés et rencontrés :

Communication via PRONOTE PRIMAIRE (privilegiée).

Communication par mail ou téléphone à l'école, un seul numéro.

#### a) Parents – Enseignants

- **Réunion de rentrée** : fixer les objectifs, le matériel, les manuels, les méthodes, le programme, les évaluations... **IMPORTANTE**
- **Réunions de présentation et de remise des résultats** pour les élèves de CP et de CE1 avant les vacances.
- Rencontre sur **rendez-vous** et dans les 2 sens.
- Bilan **LSU** soit semestriel, en janvier et en juin.
- **Cahier de liaison** : Parents / enseignants + parents périscolaires (sur feuille détachée).
- **Pronote primaire** : Attention, le cahier de liaison tend à disparaître. L'équipe enseignante vous invite, si ce n'est pas encore fait, à **télécharger le plus rapidement possible l'application PRONOTE** pour faciliter la communication.

#### b) Parents – Direction

Jour de décharge de la directrice : **Jedi** (+ un mardi par mois).

Les représentants de parents d'élèves : Liste indépendante en liaison avec le directeur par mail

*Les parents élus représentent tous les parents.*

### **COMMUNICATION VIA PRONOTE PRIMAIRE PRIVILEGIEE**

Mail, téléphone et sur rendez-vous.

Si problème de classe, **passage par l'enseignant obligatoire** avec ou sans la présence de la directrice.

#### c) Parents – Mairie

Mail et téléphone (+ Pronote si accès possible).

#### Présentation de l'équipe municipale

Mr Le Maire de Saint Macaire : Cédric GERBEAU

Conseiller délégué à l'école : Alain XANDRI

Secrétaire de Mairie : Amandine LETELLIER

***IMPORTANT*** : *liaison dans la communication et règles communes*  
*Mairie/école/élèves/parents*

*Eviter le « j'ai entendu dire... » mais information officielle et vérifiée*

***Exemples*** : *les enfants n'ont pas le droit de boire en classe quand il fait chaud !*

*Ils ne peuvent pas aller aux toilettes pendant la classe !*

*Ils n'ont que 15 mn pour manger et doivent sortir...*

**Un système éducatif : l'école, la mairie et les élèves et les parents fonctionnent ensemble.**

### III) Projets et vie de l'école

#### a) Axes généraux

Le projet d'école a été validé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.  
Rappel des principaux axes du projet d'école 2021/2025.

#### AXE 1 : Favoriser la réussite de l'élève en développant son autonomie.

1. Favoriser l'autonomie et faire évoluer chaque enfant selon le rythme de ses apprentissages.
2. Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue (écrite et orale).
3. Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la résolution de problèmes.

#### AXE 2 : Eduquer à la citoyenneté : Vivre ensemble et respecter son environnement.

1. Développer la conscience citoyenne de l'enfant comme individu appartenant à une communauté.
2. Développer une conscience écologique pour adopter des comportements respectueux de l'environnement.
3. Favoriser les relations partenariales.
4. Favoriser l'inclusion des élèves relevant du dispositif ULIS.

#### AXE 3 : Développer une logique de parcours pour tous les élèves.

1. Permettre à chaque élève de traverser un parcours artistique.
2. Permettre à chaque élève de traverser un parcours culturel.
3. Renforcer l'éducation à la santé.

➔ Pour chaque objectif, une **fiche action** a été établie avec la description de la mise en œuvre des actions, d'une part par les enseignants, mais également par les élèves.

Thème de l'année retenu pour l'ensemble des classes : **LA NATURE**

#### Présentation des projets collectifs s'inscrivant dans le cadre du projet d'école :

- Liaison CM2 / 6<sup>ème</sup> : CROSS du 17/10/2022
- Projet potager – l'Auringleta
- Projet musical – Ardilla
- Projet recyclage – Agir contre le cancer (+ autres associations...)
- Projet artistique – Simone et les Mauhargats
- Projet EPS – Natation

Mr Xandri ajoute que le département propose **des ateliers « économie d'énergie »** pour les écoles. Mr Xandri attend de connaître le fonctionnement et l'organisation. L'école serait intéressée par ces ateliers en lien avec leur projet.

#### b) Bilan des évaluations

CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, passation, saisie et synthèse.

#### Au niveau national :

En Gironde, les résultats sont supérieurs à la moyenne nationale avec quelques disparités. Cependant ils sont jugés **« insuffisants au regard de l'IPS de la Gironde »**.

#### Français :

- Reconnaissance des lettres → exercice échoué
- Ecrire des mots → résultats inférieurs à la moyenne nationale
- Compréhension → résultats supérieurs à la moyenne nationale

### Mathématiques :

- Résolution de problèmes → résultats faibles
- Construction du nombre → nette amélioration sur les évaluations CE1.

### A l'échelle de l'école :

#### **CP**

- Français : 6 élèves fragiles / pas d'élève en difficultés
- Mathématiques : 3 élèves fragiles / 3 élèves en difficultés

#### **CE1**

- Français : 9 élèves fragiles / 1 élève en difficultés
- Mathématiques : 6 élèves fragiles / 7 élèves en difficultés

*Les évaluations sont les mêmes que l'année dernière.*

**CE2** : 27% des élèves en dessous des 50% d'acquisition.

**CM1** : 10% des élèves en dessous des 50% d'acquisition.

**CM2** : 26% des élèves en dessous des 50% d'acquisition.

*Normé dans la passation, consigne et correction.*

#### c) Vie de l'enfant

### Mise en place des conseils d'élèves dans chaque classe :

Au sein de chaque classe, améliorer le vivre ensemble, rédiger des règles collectives, régler des conflits...

Election de 2 délégués (en binôme). Les règles ont été harmonisées, si trop d'élèves se présentent, nous organiserons un premier tour en classe.

### Mis en place du conseil des enfants et premières décisions :

Entre les **délégués de classe élus** soit 12 élèves + **la directrice** qui fait ensuite le point avec la mairie et les enseignants.

S'engager dans la vie de l'école en présentant des projets collectifs, des propositions pour l'aménagement...

Initiation au **débat démocratique** : on apprend à prendre des décisions à plusieurs, à faire des compromis...

On découvre comment différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Véritable expérience de vie de la vie citoyenne.

**Un compte-rendu de ces réunions sera transmis aux représentants des parents d'élèves.**

#### d) Accueil périscolaire

Les rythmes scolaires (semaine de 4 jours, pas de changement par rapport aux autres années).

*Il serait nécessaire de revoir, avec la personne responsable du CVLV du dispositif « aide aux devoirs », l'organisation pour prévenir les parents concernés du lieu où ils doivent récupérer leur enfant (salle de la maison de retraite).*



#### IV) Parcours de l'élève

##### a) Dispositifs d'aide : APC, PPRE, PAP, RASED...

- Les APC : 3 x 30 mn par semaine sur 24 semaines (soit jusqu'à la fin de la période 5)
- Les équipes de suivi
- Les équipes éducatives

→ Cf. Annexe n°1

##### b) Liaisons au sein de l'école

Liaison GS/CP : Rencontres à différentes reprises avec les maitresses de GS au cours de l'année.

- Les GS ont apporté des légumes plantés et un gâteau d'halloween aux élèves de CP.
- Rencontre sportive en novembre et en mars.
- Rencontre en décembre : échange d'objets de Noël fabriqués.
- Rencontre en janvier : dégustation de la galette.
- Répétitions GS/CP lors du projet musique avec spectacle commun en juin.

Liaison Maternelle / Élémentaire : Un conseil des maîtres en commun par période.

Conseil école-collège : Mardi 22 novembre 2022.

---

## MAIRIE

### I) Travaux et investissements pour 2022/2023

#### a) Travaux de l'école

Travaux : réalisations faites et prévues.

- **Réameublement de la classe de CP (vandalisée)**

Suite au cambriolage de l'école cet été, des travaux de **réparation des huisseries** sont prévus.

Projet d'installation d'une **alarme** avec détection photo.

Mme Lelièvre va pouvoir réfléchir à une **commande de mobilier** pour sa classe suite à cette dégradation (prise en charge par l'assurance).

- **Revêtement de la cour de récréation**

Pour rappel, lors du 3ème conseil (en juin 2022), la mairie a annoncé le vote en conseil du budget pour la **réfection d'une partie de la cour**, une bande allant du grand préau au périscolaire.

Alain doit relancer l'élue en charge des travaux car **la fin du devis est fixée au 31/12/2022** et aucune date n'a encore été arrêtée.

L'école rappelle qu'elle attend une confirmation de la date de ces travaux pour la **commande des 2 tables de ping-pong**.

Cette année, la commission des affaires scolaires travaillera sur la cour :

Avec l'idée d'une **installation d'abri(s) dans la cour** pour ajouter de l'ombre avec dessus des **panneaux photovoltaïques**.

Ou d'un **rallongement du préau** jusqu'à la cantine.

- **Sécurité**

- Projet d'installation de **panneaux lumineux** aux abords de l'école pour prévenir les automobilistes de la présence d'enfants. Panneaux lumineux solaires qui se déclenchent à l'arrivée d'un véhicule.



- Mr Xandri a demandé la **réfection de la peinture au sol pour les 2 places de parking handicapés** sur le parking de l'école.
- Mr Xandri a transmis à l'élu responsable, la demande des parents pour la **présence d'un agent au passage piéton de la salle des fêtes de 8h15 à 8h30** et pour la réfection de la **peinture des passages piétons**.

- **Peinture dans la classe de M. Mangenot ?**

- b) Investissements

- Financement des interventions pour le « projet potager ».
- Financement des bus pour la natation.
- Achat de 50 dictionnaires pour le cycle 3.

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la séance.

***Fin du conseil d'école : 20h00***

---

Fait à Saint-Macaire le 12 novembre 2022

La Directrice, Pauline BARRIEU  
Présidente du Conseil d'Ecole

Les Secrétaires de séance : Aurore PATTEE  
Emilie DUCOURET

### Annexe 1 – Les dispositifs d'aides pour les élèves

	PPS Projet Personnalisé de Scolarisation Dispositif relevant de la MDPH	PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé Dispositif interne à l'établissement	PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative Dispositif purement pédagogique	PAI Projet d'Accueil Individualisé Dispositif interne à l'établissement
<b>Pour qui ?</b>	Le PPS s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA ( Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées). Selon sa sévérité, la dyslexie peut être reconnue comme handicap par la CDA <a href="#">selon ce guide barème</a>	Le PAP concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : trouble spécifique du langage (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...)	Le PPRE peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées.  Le PPRE est obligatoire en cas de redoublement	Le PAI concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire...
<b>Pourquoi ?</b>	Le PPS consiste à mettre en place selon les besoins de l'élève : •L'orientation scolaire : ULIS, CLIS ,classe ordinaire, cours à domicile •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •L'aménagement pédagogique : adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...) •Les mesures d'accompagnement : auxiliaire de vie scolaire, SESSAD, orthophoniste... •L'attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur... •L'aménagement des examens et concours (tiers temps, secrétaire ...)	Le PAP, c'est permettre : •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •Un suivi tous au long de la scolarité • un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours, aménagement des contrôles...) • Le PAP ne donne pas automatiquement droit aux aménagements des examens. Mais c'est une condition nécessaire pour en faire la demande.	Le PPRE, c'est permettre : •La mise en place d'un soutien pédagogique spécifique (pendant le temps scolaire et en dehors) de manière modulable mais pour une courte durée.	Le PAI, c'est permettre : •La possibilité de traitement médical au sein de l'établissement. Le PAI selon les textes ne permet pas un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...).